

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 27

Séance du 27 novembre 2025

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER  
Adjoints au Maire

MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe  
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN,  
Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD,  
Claire-Catherine BRUN, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean  
LACHMANN, Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M.  
Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Yann VILARDELL

**Absents :**

## 14. Divers

**RAPPORTEUR : M. le Maire**

### 14.1. Convention de prêt de radar entre Bergheim et Châtenois

#### DELIBERATION D27112025/18

La commune de Bergheim souhaite pouvoir effectuer ponctuellement des contrôles radar et verbaliser grâce aux jumelles-radars appartenant à la commune de Châtenois – service de police pluricommunale. Elle a donc émis une demande de prêt de matériel à la commune de Châtenois en date du 6 octobre 2025.

Une convention de mise à disposition de matériel est proposée entre les deux communes.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le maire à signer la convention de mise à disposition des jumelles-radars de Châtenois à la commune de Bergheim, telle qu'annexée,

**PRECISE** que la convention est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

**PRECISE** que le tarif forfaitaire est de 200€ par an, pour une utilisation maximale de 6 jours par an.

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

ID : 067-216700732-20251202-2025120219-DE



POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE  
Pour extrait conforme  
Châtenois, le 02 décembre 2025

Luc ADONETH  
Le Maire,

Pascal HELDE  
Le secrétaire de séance,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luc Adoneth', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Helde', written over a horizontal line.